



Jeux d'eau

Montélimar



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2026 / 2027

▪ PIECE 1

Certificat médical de moins de 2 mois à faire remplir par le médecin de famille (**un certificat médical par enfant**).

▪ PIECE 2

- Fiche de renseignements divers pour le secrétariat.
- Autorisation de droit à l'image dûment remplie et signée.

▪ PIECE 3

Deux photographies d'identité de chacun des accompagnateurs **sauf si vous autorisez la publication de photos.**

▪ PIECE 4

- Deux enveloppes timbrées autocollantes au nom et à l'adresse de l'enfant au tarif pour courrier 20g **sauf si vous avez une adresse mail.**
- Une enveloppe timbrée autocollante au nom et à l'adresse de l'enfant au format 16x24 au tarif pour courrier 50g **sauf si vous avez une adresse mail.**

▪ PIECE 5

Cotisation libellée à l'ordre de "ASSOCIATION JEUX D'EAU".

Tarifs saison 2026 – 2027

- .1 enfant : **180 €** (assurance incluse)
- .2 enfants : **231 €** (assurance incluse)
- .3 enfants : **291 €** (assurance incluse)

- Horaires

Groupe 1	6 mois – 12 mois	8h10 – 8h45
Groupe 2	3,5 ans – 6 ans	8h45 – 9h30
Groupe 3	2 ans – 3,5 ans	9h30 – 10h10
Groupe 4	1 an – 2 ans	10h10 – 10h45

Arrivée à la piscine 15 mn avant le créneau

Le dossier* est à envoyer à l'adresse suivante :
Mme Isabelle Martinache, 4 rue de Freycinet 26200 – Montélimar
Tel : 04 75 51 94 20 Courriel : isamartinache1970@gmail.com

* Après réception du dossier, vous serez informés du créneau qui vous est proposé.
- Accès piscine : cf site *Contact* -- → *Plan d'accès*

▪ PIECE 6

Le règlement de fonctionnement



3



Jeux d'eau

Montélimar



Note d'information – Saison 2026-2027

Informations centre aquatique Aloha

A compter du 1^{er} septembre 2026, le centre aquatique Aloha. modernise son accès piscine pour les particuliers ainsi que les clubs ou associations sur l'ensemble des équipements de l'agglomération.

A cette occasion, de nouvelles procédures nous ont été fournies pour accéder aux bassins le samedi matin

Avant d'entreprendre les démarches d'adhésion spécifiques à l'association, Il est désormais **obligatoire** avant d'adhérer, d'ouvrir un compte sur le site du centre aquatique Aloha et d'en informer notre secrétaire Isabelle Martinache.

- La création de ce compte vous permettra de plus, au-delà de l'activité de l'association JEUX D'EAU, de pouvoir participer si vous le souhaitez, à d'autres activités proposées par le centre aquatique.

Il vous suffira alors de vous présenter à l'accueil public route de Marseille et de prendre une carte d'accès pour l'activité qui vous intéresse.

Accès piscine le samedi matin.

Une fois le compte créé, aucune carte ne sera nécessaire. Nous vous ouvrirons le tripode pour accéder aux vestiaires et au bassin.

Sont concernés :

- L'enfant et 2 accompagnateurs **uniquement**
- Pour les familles ayant plusieurs enfants, un seul accompagnateur par enfant sera accepté.
- Toute demande de participation exceptionnelle (non couverte par notre assurance) sera à réglée avec Isabelle notre secrétaire.
- **Pour les familles déjà adhérentes**, merci de nous retourner le nouveau règlement de fonctionnement inséré dans le dossier d'inscription 2026-2027 soit par mail soit lors de la première séance.

Conditions de fonctionnement

Compte tenu de notre jeune public accueilli, la ville de Montélimar chauffe l'eau des bassins à 30°. Cette température nous semble être la température minimale nécessaire pour fonctionner non seulement dans un confort pour les enfants mais également dans un souci de sécurité pour un très jeune public pas encore « équipé » pour lutter contre le froid. Si cette température n'était pas atteinte pour des raisons techniques, lors de certaines séances nous pourrions être amenés à annuler la séance.

De plus, l'écart de température entre l'air et l'eau peut entraîner une sensation de froid chez certains jeunes enfants.



Jeux d'eau

Montélimar



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

1 – L'association JEUX D'EAU, dans le cadre de son projet pédagogique, propose une activité de loisir familial aquatique pour des enfants de 6 mois à 6 ans.

La surveillance générale de l'activité est assurée par du personnel qualifié.

L'animation aquatique se pratique sous la responsabilité des parents ou accompagnants présents encadrés par des animateurs.

2- Le règlement de l'association JEUX D'EAU est assujéti au règlement du centre aquatique ALOHA (**encadrement obligatoire d'un adulte pour chaque enfant de moins de 10 ans**).

3 - Tout enfant ne possédant pas un dossier complet ne sera pas autorisé à se baigner.

4 - L'assurance de l'association est obligatoire : elle couvre l'enfant licencié, ses parents ou accompagnateurs (dans la limite de 2 par enfant). Pour les familles ayant plusieurs enfants, un seul accompagnateur par enfant sera accepté.

5 - Toute demande de participation exceptionnelle (non couverte par notre assurance) sera à organiser avec Isabelle notre secrétaire.

6 - Compte tenu de notre jeune public accueilli, la ville de Montélimar chauffe l'eau des bassins à 30°.

Cette température nous semble être la température minimale nécessaire pour fonctionner non seulement dans un confort pour les enfants mais également dans un souci de sécurité pour un très jeune public pas encore « équipé » pour lutter contre le froid.

Votre créneau horaire est à respecter impérativement afin d'éviter la saturation des bassins : un temps de baignade trop long peut occasionner également certains problèmes chez votre enfant (fatigabilité, hypoglycémie).

De plus, l'écart de température entre l'air et l'eau peut entraîner une sensation de froid chez certains jeunes enfants.

Depuis la saison dernière, nous invitons les parents qui le jugeraient nécessaire à équiper leurs enfants de combinaisons que l'on peut trouver dans les magasins spécialisés à Montélimar soit sur internet.

6- Il est interdit de circuler au bord du bassin en tenue de ville : le maillot de bain est obligatoire.

7 – Dans le bassin, le bonnet de bain est obligatoire.

8 - Les parents ou accompagnateurs sont responsables de leur(s) enfant(s).

9 - Le dossier d'inscription doit être complet pour être membre de l'association.

10 – La cotisation est à régler en totalité. Pour toute situation particulière (scolaire, professionnelle, médicale ...), s'adresser au secrétariat.

11 - Les bassins sont évacués à la fin des créneaux afin de permettre à chaque groupe de profiter pleinement de son temps d'activité et au maître-nageur d'assurer dans les meilleures

conditions de sécurité la surveillance des bassins.

12 - Ne pas oublier de se pointer sur le planning de présences en arrivant à la piscine.

13- Penser à prévoir une collation en fin de baignade : afin de faciliter, après votre créneau, la tâche de l'agent chargé de l'entretien merci de vous installer dans l'espace d'accueil pour alimenter vos enfants.

Pour rappel les récipients ne doivent en aucun cas être en verre (matériel cassable donc dangereux).

14 - Accès centre aquatique

Une fois le compte créé, aucune carte ne sera nécessaire. Nous vous ouvrirons le tripode pour accéder aux vestiaires et au bassin.

Sont concernés :

- L'enfant et 2 accompagnateurs **uniquement**
- Pour les familles ayant plusieurs enfants, un seul accompagnateur par enfant sera accepté.

15 - En cas de contre-indication définitive de baignade (avec production d'un certificat médical), une partie de la cotisation pourra être remboursée.

16 - Concernant le dernier groupe, il est **impératif** de quitter les locaux de la piscine pour **11h15.**

17 - L'association n'étant pas responsable du fonctionnement technique de la piscine, dégage toute responsabilité sur l'annulation de séances (fermeture exceptionnelle de la piscine, température de l'eau insuffisante ou autre incident technique).

Dans le cas d'une annulation de séance, merci de consulter votre messagerie avant de venir à la piscine, nous vous ferons parvenir l'information.

18 - Pensez à consulter régulièrement notre site internet « www.jeuxdeau.net (calendrier trimestriel d'ouverture, organisation de samedis « spéciaux » annulation de séances...)

Date

Signature précédée de la mention lue et approuvé



Jeux d'eau

Montélimar



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Nous soussignons,

Parent 1 (Nom et Prénom) : -----

Parent 2 (Nom et Prénom) : -----

Représentant légal (Nom et Prénom) -----

De l'(les) enfant(s) Nom et Prénom(s) -----

- ✓ Autorisons l'association JEUX D'EAU à fixer, reproduire, communiquer les photos ou vidéos prises dans le cadre des activités du centre. Elles pourront faire l'objet d'une publication sur tout support promouvant l'activité dite « bébé nageur » (ex : site Internet, Facebook, affiche, articles de presse, formations fédérales...etc)
- ✓ Reconnaissons par ailleurs que l'enfant n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom.
- ✓ Sommes informés que pour toute autre utilisation, une autorisation spécifique nous sera demandée.
- ✓ Confirmons que, quels que soient l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, aucune rémunération ne sera versée.
- ✓ Entendons que l'association JEUX D'EAU s'interdit expressément une exploitation des photographies ou vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée de l'enfant et une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite.
- ✓ Les DCP (données à caractère personnel) portées sur ce formulaire ne sont utilisées que pour les objectifs déclinés ci-dessus.
- ✓ Elles sont conservées pour une durée de 6 ans.
- ✓ Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6/1/1978 modifiée et au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679/UE du 27/4/2016 (applicable dès le 25/5/ 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ces données, de limitation et de refus du traitement. Ces droits sont à exercer en contactant la structure par courrier ou mail.
- ✓ Pour toute information complémentaire ou réclamation, la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) est à votre disposition sur www.cnil.fr.

Pour faire et valoir ce que de droit

Date et Signature précédée de la mention (lu et approuvé bon pour accord) de chacun des représentants légaux

☐ **Je ne souhaite pas l'utilisation par l'association JEUX D'EAU des images prises lors des séances ou animations du club.**